

**COMPTE-RENDU de la réunion de BUREAU
Du COMITE LIMOUSIN-PERIGORD du 6 mai 2010**

Conférence Téléphonique du jeudi 6 Mai 2010

Présents : Marie-Dominique Malherbe, Monique LAURENT, Sylvie GAUTRON, Elisabeth DUPRAT, Marie-Thérèse LAVALLERY, Jean-Pierre VENTRE, Nicole PRADEAU, Monique GUILBERT.

Absent : Jacques MONIER.

Ordre du jour :

1. Cahier des charges des Championnats Départementaux.
2. Rediscussion des redevances.
3. Validation candidature Délégué Arbitrage

1. Championnats Départementaux

Jusqu'à présent les clubs avaient des salles gratuites, mais l'année prochaine les 3 championnats départementaux se feront dans des salles payantes.

Trois solutions : soit partager les frais entre le club et le comité, soit augmenter la redevance comité de 0,75€ actuellement, soit les deux. Par ailleurs, il est proposé d'égaliser les droits d'inscription pour les trois départements.

Rappel : le comité prend en charge la location de la salle à concurrence de 150€ pour les Championnats Départementaux comme décidé lors de la réunion du 12 novembre 2009 ainsi que les frais kilométriques des arbitres à concurrence de 200kms AR.

A proposer à la prochaine réunion du C.A. du 13 Juin 2010 : *porter la redevance à 2€ et les inscriptions à 10€ uniformément.*

2. Rediscussion des redevances

Les épreuves par centres en blitz et semi-rapide ne donnent lieu à aucune redevance au Comité alors que l'indemnisation des arbitres et ramasseurs est supportée par le comité. La situation est anormale.

Il faudrait partager les frais d'indemnisation en deux entre le club et le comité. Pas de redevance pour le comité, mais partager les indemnités kilométriques en respectant bien le barème de 200km maxi aller et retour pour les arbitres et ramasseurs. Le club verserait directement aux arbitres leurs indemnités et indiquerait au comité le montant de la part à reverser.

Bien expliquer au C.A. : *le club organisateur indemnise les arbitres et se fait rembourser la moitié de l'indemnisation par le comité.*

3. Validation candidature Délégué Arbitrage

Suite à la demande de Philippe GENET et de la CRAO chaque comité doit nommer un délégué arbitrage. Trois candidatures ont été enregistrées parmi lesquelles Monique LAURENT, Monique GUILBERT et Jean-Claude DAREAU. Le bureau du comité nomme Monique LAURENT déléguée pour l'arbitrage auprès de la FFSC, qui délèguera ses fonctions à Monique Guilbert pour les épreuves se déroulant en Dordogne.

Une des fonctions du délégué arbitrage est de veiller au respect du règlement et des quotas d'arbitrage lors des épreuves disputées dans le comité

Les fonctions du délégué arbitrage ne sont pas encore totalement précisées par la CRAO.

Le bureau souhaiterait créer en accord avec les clubs un planning d'arbitrage pour les principales épreuves du comité et veiller à ce que les listes d'arbitres proposées par les clubs soient fiables.
